

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (avis de demande d'immatriculation)	1
Avis d'appel d'offres (pour un contrat d'entretien des ascenseurs et monte — charges de l'hôtel du 2 février à Lomé)	12
Avis d'appel d'offres (Acquisition d'un micro ordinateur pour la société des boutiques hors taxes)	12

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDES D'IMMATRICULATIONS

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, de mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé, Aného, Sokodé et Kpalimé.

Suivant réquisition n° 12229, déposée le 4 novembre 1985, M. Lawson Laté Dovi profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Dermame Fousséni, architecte, demeurant à Dakar (Sénégal), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par les lots n°s 2428 et 2433, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12230 déposée le 4 novembre 1985, Mme Lassissi Tayibatou, épouse Kabassemma, profession d'agent technique de la Santé publique, demeurant et domiciliée à Lomé, OCCGE, Place des Nations Unies, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2230, à l'est par le lot n° 2237 et à l'ouest par le lot n° 2235.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12231 déposée le 5 novembre 1985, M. Sitti Jambon, profession de transporteur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la collectivité Akakpo Ayivi Sitti, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 93 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Assivito et borné au nord par la rue du Chemin de fer, au sud par terrain à Ocloo, à l'est par un passage et à l'ouest par la rue Jeanne d'Arc.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Akakpo Ayivi Sitti et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12232, déposée le 6 novembre 1985, M. Kodjo Mensah Adouwodji, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, route de Kpalimé, face Cité Maman N'Danida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 94 a 97 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Kpodzi et borné au nord par les propriétés Donyo Kossi et Godjon Agbodeka, au sud et à l'est par la propriété Godjon Agbodeka et à l'ouest par la propriété Kpakpadukpa Mensavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12233, déposée le 6 novembre 1985, M. Senouvo Zénaho Acada Emmam, profession d'Ingénieur - Assistant à l'Université du Bénin-ESMI (Ecole Supérieure de Mécanisme Industrielle), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a, 79 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 43 bis, à l'est par une rue de 10 m et l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par le lot n° 44.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12234, déposée le 8 novembre 1985, M. Lovi Anoumou Kokou, profession d'agent des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant ses enfants mineurs : 1) Lovi Ayao, né en 1967; 2) Lovi Afi, née en 1970, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, 10 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 17, à l'est par la route de Kpalimé et à l'ouest par le lot n° 25.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants susnommés, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12235, déposée le 8 novembre 1985, M. Adam A. Lamine, profession d'officier de Police adjoint à la Sûreté nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 93 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou et borné par le lot n° 419, au sud par le lot n° 417, à l'est par le lot n° 422 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12236, déposée le 8 novembre 1985, M. Ekoué Amah Gangansu, profession de directeur de Société, et Mme, née Désirée-Pol Josefine, demeurant et domiciliés ensemble à Lomé, Rue de France, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha, 51 a, 16 ca, situé à Agou-Assahoun Fiagbé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kloutoe et borné au nord par la propriété Koffi Agbissan, au sud par la propriété Ekoué Amah, à l'est par la propriété Agbeza Kodjo et à l'ouest par la route Assahoun Fiagbé — Niamessi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12237, déposée le 8 novembre 1985, M. (Jean) Messan Amouzou, profession de conducteur au Wharf, en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin « Ramco », 52 Rue Prosper Doumasi, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 04 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la 2e rue au nord de la nouvelle route circulaire, au sud par le lot n° 24, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 13 et 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12238, déposée le 11 novembre 1985, M. Moutarou Mamah, profession d'employé de bureau à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 01 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 1180, au sud par le lot n° 1176, à l'est par le lot n° 1179, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12239, déposée le 11 novembre 1985, M. Lakigan Kouami Tétou, profession de commis à la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par le lot n° 21, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12240, déposée le 11 novembre 1985, M. Kangourine Yendoyome, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, 36 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 322, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 316 et à l'ouest par le lot n° 314.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12241, déposée le 12 novembre 1985, Mme Ayayi Dédé (Véronique), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, 23 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par M. Keteklé Amto, au sud par la rue Ajavon Ayi Kanligan, à l'est par Mme de Souza, à l'ouest par M. Tounou Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12242, déposée le 12 novembre 1985, M. Assiongbo Yawovi Dékpanhu, profession de directeur de la Société NO.CO.TRA.TO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a, 76 ca, situé à Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klulikondji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par la propriété des héritiers Adela Akllassou, à l'ouest par la rue Hogbassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12243, déposée le 12 novembre 1985, Mme de Souza Adjoavi Délali, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de Me Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 02 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la collectivité Agblevon, au sud par Mme Bruce Ama, à l'est par M. Domenou Kokou et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12244, déposée le 12 novembre 1985, M. Douti-Lene Yenkouadick, profession de

gendarme, demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 1 a 38 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord-ouest par le T.F. n° 4281 RT, au sud par le lot n° 2504 et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12245, déposée le 13 novembre 1985 M. Dablaka Ayi Patatu profession d'administrateur des PTT demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 333 au sud par les lots n°s 326 et 327, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 328 et 330.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12246, déposée le 13 novembre 1985 M. Anyo-Idrissou Onian-Kitan profession d'ingénieur-géomètre à la Direction de la Législation Agro-Foncière, et Mme, née Sazonova Tamara Pavlovno, Professeur au Lycée Technique Eyadéma demeurant ensemble à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 25 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Blewoussi Anika, à l'ouest par la collectivité Semekonawoé Pani.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11247, déposée le 14 novembre 1985 M. Dokpo Kassehin (Victor) profession de Réparateur Radio, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 40 ca situé à Akodesséwá, Commune de

Lomé connu sous le nom de Kpota et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 7, et à l'est par le lot n° 4, à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12248, déposée le 18 novembre 1985 M. Zakpé Kossivi, profession d'employé de Banque BCCI, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la propriété Attati Agbodan, au sud par la propriété Avoudjigbé Segbognan, à l'est par la propriété Attikossi Edoé et à l'ouest par la propriété Kossi Gagblégognon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12249 déposée le 18 novembre 1985 M. Takouda Essozolam profession de Professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 07 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Akou Batchassi, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la propriété Naka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12250, déposée le 18 novembre 1985, M. Issaka Zakari, profession d'ingénieur adjoint d'agriculture au service de la Protection des Végétaux, demeurant et domicilié à Lomé-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 21 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par la propriété Daghbovi Chicou et le TF n° 2237 TT, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Dosseh Folivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12251, déposée le 18 novembre 1985, M. Dathevy Dathé Adem, profession de fonctionnaire en retraite demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 35 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè Gbomamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Pékpe Akpo, au sud par la propriété Djanyikpo Kafufu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12252, déposée le 19 novembre 1985 M. Agoh Koba L. Edem profession de comptable à la CNCA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjety, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1555, à l'est par le lot n° 1562 et à l'ouest par le lot n° 1560.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12253, déposée le 19 novembre 1985 M. Alotsoh-Akutsu Codjo profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 58 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Attigōu et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 717 et 718.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12254, déposée le 20 novembre 1985, Mme Sivomey Dédé Gamélé, née Creppy, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 14 rue d'Italie, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance totale de 7 a, 79 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1039, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1032 et à l'ouest par le lot n° 1030.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12255, déposée le 20 novembre 1985, M. Gbadabizo Sédéhouin Koffi Gawonou, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a, 71 ca, situé à Amoutivé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Massouhoïn et borné au nord par une placette, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 319.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12256, déposée le 20 novembre 1985, M. Attiogbé Folly, profession de chef d'équipe électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 50 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 21, à l'est par Mme Anthony et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12257, déposée le 27 novembre 1985, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat togolais, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 a, 93 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé — Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12258, déposée le 27 novembre 1985, M. Tété Wilson Bahun, profession de receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat togolais, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 99 ca, situé à Tokoin Nord-Est, Commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par des terrains non immatriculés.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12259, déposée le 27 novembre 1985, M. Tété Wilson Bahun, profession de receveur des Domaines, chargé de la régie des biens de l'Etat togolais, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a, 32 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le C.E.G. de Tokoin Wuiti.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12260, déposée le 27 novembre 1985, Mme Tomety Abra Dziedzom, épouse Dogbo, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 98 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 655, au sud par le lot n° 651, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 652.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12261, déposée le 27 novembre 1985, M. Lawson Boémigan Maté Tété, profession de fonctionnaire au ministère du Développement rural, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance

totale de 30 ha, 54 a, 55 ca, situé à Avétonou, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété Awouya (Simon), au sud par le T.F. n° 16178 RT, à l'est par une rue et à l'ouest par la propriété Ayeh Kossi (Jean).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12262, déposée le 27 novembre 1985, M. Kassalowoe Kabama, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a, 79 ca, situé à Niamtougou, Préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Daoura et borné au nord par la concession des P.T.T., au sud et à l'est par le marché, à l'ouest par la route internationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12263 déposée le 27 novembre 1985 M. Akola Kabressouka Bassa profession de mécanicien à Stal Pêche, demeurant et domicilié à Lomé majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 41 ca situé à Sanguéra Kohé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anyigbahémé et borné au nord par la propriété Afolo Yao, au sud par la propriété Agbassah Kossi, à l'est par la propriété Nayo-Kéké Kodjo Etousseti, à l'ouest par la propriété Clouba Midémicoula.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12264 déposée le 28 novembre 1985 Mme Agoda Pédié, épouse Badjona profession de fonctionnaire au Ministère du Plan (CASEF), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjétey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 16 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 814 A, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 815 et à l'ouest par le lot n° 813.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12265 déposée le 28 novembre 1985, M. Dossou Kokou Nyagbolo profession de directeur adjoint à la S.T.B., demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjétey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 35, à l'est par le lot n° 34, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12266, déposée le 28 novembre 1985 M. Tchekou M. Sénamédé profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, 72 Avenue de la Libération majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 1026, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1023 et la réquisition n° 11026.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12267 déposée le 28 novembre 1985, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.) du Togo représentée par son Directeur Général M. Nangbog Barnabo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 6 a 25 ca situé à Bassar, Préfecture de Bassar et borné au nord par la collectivité Atakpa, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Ouyi Faré et à l'ouest par Bassabi Kpanté.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12268, déposée le 29 novembre 1985 M. Ahlidjah Kodjo profession d'Employé de Commerce à la UAC-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route nationale n° 5, au sud par le lot n° 71, à l'est par le lot n° 61 et à l'ouest par le lot n° 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12269 déposée le 29 novembre 1985 M. Dos-Reis Kossivi profession d'Employé de Commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 582 Avenue de la Libération prolongée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 60 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par la route nationale n° 5, au sud par le lot n° 70, à l'est par les lots n°s 60 et 71, à l'ouest par les lots n°s 58 et 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12270 déposée le 29 novembre 1985 Mlle Osseyi Massan profession de Magistrat, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 40 ca situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 454, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 460 et 461.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12271 déposée le 29 novembre 1985 Mme Dovi Akué Afiavi (ex Marie) profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 87 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par une rue non dénommée et les lots n°s 326 et 327, à l'est par un passage de 6 m, à l'ouest par les lots n°s 325 et 332.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12272 déposée le 29 novembre 1985 Mme Ayélévi Ayikoe profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 23 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain,

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 45 ca situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 207 bis, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par les lots n°s 208 et 209, à l'ouest par le lot n° 206 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12273, déposée le 3 décembre 1985 M. d'Almeida Ayité (Barthélémy) profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de l'Internat. N° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 80 ca situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Bè-Massohoin et borné au nord par le lot n° 38, au sud par le lot n° 45, à l'est par les lots n°s 40, 42 et 44, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12274, déposée le 3 décembre 1985 M. Wozufia Numatekpo profession de Commerçant-Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 78 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Tamé et borné au nord par la propriété de M. Tognevi, au sud par M. Adikossi Djisseko, à l'est par M. Azanlé Agbegnan et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12275, déposée le 4 décembre 1985 M. Souka Yao profession d'employé de Commerce à RENAULT-TOGO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Rue de Super Taco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 256, à l'ouest par les lots n°s 257 et 259.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12276, déposée le 4 décembre 1985 Me Ayité d'Almeida profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de l'Internat. N° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire et conseil de M. d'Almeida Kwaovi Adélayè (ex Léonard), chauffeur, demeurant à Lomé-Nkafu, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 82 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Nkafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 52, à l'est par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12277, déposée le 4 décembre 1985 Me Ayité d'Almeida profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de l'Internat. N° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire et conseil de Mme Zakari Yebebi Zaratou, Commerçante, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Lycée et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 98 et à l'ouest par le lot n° 93.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12278 déposée le 4 décembre 1985, M. Keto Sényo Kossigan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Badou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 30 ca situé à Badou, Préfecture de Wawa connu sous le nom de Lom Nava et borné au nord et au sud par la propriété Agboton A. Koffi, à l'est par la propriété Kaman Tarouguè, à l'ouest par la propriété Dentey Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12279 déposée le 4 décembre 1985 M. Keto Sényo Kossigan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Badou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 74 ca situé à Badou, Préfecture de Wawa connu sous le nom de Djindji et borné

au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Eglomassé Folly, au sud par la route Badou-Ghana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12280, déposée le 5 décembre 1985 M. Kponyizoun Hounkpè (ex Roger) profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Tado — Saligbé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 83, à l'est par le lot n° 86.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12281 déposée le 5 décembre 1985 Mme Apaloo Eyiram Adjoa (Lucia) profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 22 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par la propriété (Marius) Adjoa, au sud par la propriété Souka (Simplice), à l'est par la propriété (Georges) Agbessi et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12282 déposée le 5 décembre 1985 M. Tabou K. Tchaa profession de Directeur Commercial à Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 1, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Sadjédo Adela.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12283, déposée le 5 décembre 1985 M. Bodjona D. Hodabalo profession de Docteur en pharmacie, Directeur Général de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 5 a 39 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 284, déposée le 6 décembre 1985, Mme Eda Attoukouvi Locoh, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 3, au sud par la collectivité Kponvi, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la route de Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 285, déposée le 6 décembre 1985 M. Locoh-Donou Messan profession d'architecte P.L.G., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 65 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ayikpè Konou, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 286, déposée le 6 décembre 1985, M. Locoh-Donou Messan profession d'architecte P.L.G., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 75 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 130 A, au sud par le lot n° 134, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 131.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 287, déposée le 6 décembre 1985 M. Locoh-Donou Adama, élève, demeurant et domicilié à Paris, 39, Rue d'Alesia mineur, représenté par M. Locoh-Donou Messan, architecte P.L.G., demeurant à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 82 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 130 B et à l'ouest par le lot n° 131.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 288, déposée le 6 décembre 1985 M. Afokpa Kodjo (Johnny Bonito) profession de Professeur à l'Université du Bénin (Ecole des Lettres), demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 746, au sud par le lot n° 754, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 748.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12289 déposée le 6 décembre 1985 M. Batalé Yao Makoté profession de Docteur vétérinaire au service des Pêches, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 9 et 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12290 déposée le 6 décembre 1985 M. Bamana K. Madakamy profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, 10 Rue Gradassi majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 675 et 672, au sud et à l'est par des rues en projets.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est,

à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12291, déposée le 6 décembre 1985 M. Bamana K. Madakamy profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, 10 Rue Gradassi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 760 et 756, au sud et à l'est par des rues en projets.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12292, déposée le 6 décembre 1985 M. Bamana K. Madakamy profession d'Entrepreneur demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, 10 Rue Gradassi majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Tokoin Commune de Lomé connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord par le lot n° 700 bis, au sud par le lot n° 698 bis, à l'est par la route d'Attiegou et à l'ouest par le lot n° 699.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 293, déposée le 10 décembre 1985 M. Awoudi Konu Kodjovi profession de directeur de MécoTrans-Togo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 294 déposée le 10 décembre 1985 Mme Sossou Akossiwa Afessoamena profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous

le nom de Kélégou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1143, à l'est par le lot n° 1154 et à l'ouest par le lot n° 1152.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 295, déposée le 10 décembre 1985 M. Logovi Kossi Tété propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2 614, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2 607 et à l'ouest par le lot n° 2 605.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 296, déposée le 12 décembre 1985 M. Foly Amedan Kangni profession d'employé de bureau à la Caisse d'Épargne du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjete, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1 373, au sud par le lot n° 1 371, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1 364.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 297, déposée le 20 décembre 1985 M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97, Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la « Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale » (PROMAICO), SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 19 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la propriété de la PROMAICO, au sud par la propriété Messan Tipoutou, à l'est par les propriétés Aboflan Gayi et Kodjo Adja, à l'ouest par les propriétés Kodjo Ségbédji, Anani Kplatiévé et Gbleblewou Mlatawu.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la « PROMAICO » SARL et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 298, déposée le 20 décembre 1985 M. Azilan Kodjo propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite demeurant à Lomé, 97, Boulevard Circulaire, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2 543 et à l'est par le lot n° 2 549.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 299, déposée le 20 décembre 1985 Mme Tchobo Baï profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 61 ca situé à Tokoin Central commune de Lomé, et borné au nord par les lots n°s 60 A et 63, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 60 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 300, déposée le 20 décembre 1985 M. Ayeva-Dermann Zakariyao profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 1 202, au sud par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 1 200 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12 301, déposée le 20 décembre 1985 Mme Ayeva Ryssalatu propriétaire, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 04 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par les lots n°s 924 et 930, à l'est par la route de Totsigan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12302 déposée le 20 décembre 1985 Mme Ayeva Salamatou profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par l'emprise de la haute tension Lomé-Kpalimé, au sud et à l'ouest par la propriété Koulalo Koubarèm, à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,

Tètè Wilson-Bahun

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Haut Commissaire au Tourisme lance un appel d'offres pour un contrat d'entretien des ascenseurs et monte-charges de l'Hôtel du 2 FEVRIER à Lomé.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques ou morales résidant au TOGO et inscrites au registre du Commerce de Lomé.

Les soumissions, sous pli fermé, portant la mention : **ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE — CHARGES DE L'HOTEL DU 2 FEVRIER**, devront parvenir à Monsieur Le Président de la Commission Consultative des marchés, Présidence de la République, au plus tard le 31 Janvier 1986 avant 17 heures.

Le dossier d'appel d'offres contenant les caractéristiques techniques des appareils, les prestations à fournir et les clauses spécifiques du contrat, est à retirer au Haut Commissariat au Tourisme, Avenue de SAKAWA, face au Stade EYADEMA, auprès du comptable, contre versement en espèce d'une somme de (50.000 F.) Cinquante

Mille Francs, la remise d'une rame de papier à photocopier et d'un paquet de stencyl 50 feuilles.

Pour tous renseignements complémentaires sur les détails techniques des installations, s'adresser à la Direction technique de l'Hôtel du 2 Février à Lomé.

Lomé, le 8 janvier 1986

Le Haut Commissaire au Tourisme,

E. K. AGBOBLI

Le Haut Commissariat au Tourisme, désireux de procéder à l'informatisation de la gestion de la Société des Boutiques Hors-Taxes,

un avis d'appel d'offres est lancé pour l'acquisition du matériel informatique groupé en deux (2) lots :

Lot n° 1 — Fourniture de matériel micro informatique
Lot n° 2 — Fourniture de logiciel utilisable sur le matériel du lot n° 1

Les soumissions doivent porter obligatoirement sur les deux lots qui ne seront pas éclatés à l'adjudication.

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions à toutes personnes physiques ou morales résidant au TOGO et inscrites au registre du Commerce de Lomé.

Les soumissions sous plis fermés portant la mention « **MICRO-ORDINATEUR A LA SOCIETE DES BOUTIQUES HORS TAXES** », devront parvenir à Monsieur le Président de la Commission Consultative des Marchés, Présidence de la République au plus tard le 7 Février 1986 avant 17 heures.

Les détails techniques sur le matériel à fournir seront obtenus au Haut Commissariat au Tourisme, Avenue de SAKAWA, face au Stade EYADEMA auprès du comptable, contre versement en espèce d'une somme de (50.000 frs) Cinquante mille francs, la remise d'une rame de papier à photocopier et une rame de papier duplicateur.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de la Société des Boutiques Hors Taxes, Aéroport International de Lomé-Tokoin.

Lomé, le 10 janvier 1986

Le Haut Commissaire au Tourisme,

Edo Kodjo AGBOBLI